



Extrait du Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

<http://www.vallauris-golfe-juan.fr/BRULAGE-DE-VEGETAUX-PERIODE-MOBILE.html>

BRULAGE DE VEGETAUX - PERIODE MOBILE ROUGE

- fr - Sécurité - Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 16 juin 2022

Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

La Préfecture des Alpes-Maritimes a instauré une "période rouge mobile", interdisant tous les brûlages de végétaux sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.

L'interdiction est applicable jusqu'au 30 juin 2022 inclus.



Arrêté 2022-104

Puis cette période se poursuivra du 1er juillet au 30 septembre 2022 inclus, conformément à l'arrêté n°2014-453 du 10 juin 2014.



Arrêté 2014-453